

745 - Préservation et développement des espaces naturels

745-Préservation et développement des espaces naturels - Propositions financières - Budget Primitif 2020 - attribution de subventions

CD/2019/130

Service chef de file :

L4 - Environnement et aménagement des territoires

Résumé :

Le présent rapport propose au Conseil Départemental de décider des inscriptions budgétaires pour 2020 au titre de la préservation et du développement des espaces naturels. Par ailleurs, il est proposé d'attribuer des subventions liées aux interventions sur l'environnement et les espaces naturels sensibles et aux opérations de surveillance et de lutte contre les moustiques.

Axe 745 Préservation et développement des espaces naturels
Récapitulatif des montants proposés en dépenses par mode d'action :

Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2019	Projet Budget Primitif 2020
74510	F	Espaces naturels	422 251,00	423 251,00
74510	I	Espaces naturels	170 720,00	255 000,00
74530	F	Gestion de l'eau	41 000,00	3 000,00
74530	I	Gestion de l'eau	62 510,36	202 399,22
74540	F	Canal de la Bruche	68 030,00	76 000,00
74540	I	Canal de la Bruche	233 975,00	250 000,00
74550	F	Lutte contre les pollutions et nuisances	260 000,00	260 000,00
74550	I	Lutte contre les pollutions et nuisances	600,00	600,00
74560	F	Actions éducatives à l'environnement	400 000,00	400 000,00
TOTAL			1 659 086.36	1 870 250.22

Récapitulatif des montants proposés en recettes par mode d'action :

Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2019	Projet Budget Primitif 2020
74510	F	Espaces naturels	35 000,00	35 000,00
74510	I	Espaces naturels	55 707,00	55 707,00
74540	F	Canal de la Bruche	12 000,00	12 000,00
TOTAL			207 707.00	102 707,00

Le Département préserve et développe les espaces naturels dans le cadre de sa compétence en matière d'espaces naturels sensibles.

Dans le cadre de sa politique d'éducation à l'environnement, il contribue à former et à sensibiliser des citoyens bas-rhinois soucieux de leur environnement et de la préservation des ressources locales. Ces actions de sensibilisation sont mises en œuvre par les associations retenues dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt annuel.

Ces espaces, y compris le canal de la Bruche, dont le Département est propriétaire, ont vocation à devenir des vitrines de la politique ambitieuse du Département en matière de développement du tourisme et de l'économie verte, ainsi que de la préservation du cadre de vie et de la biodiversité.

74510 - Espaces naturels

La compétence Espaces Naturels Sensibles (ENS) est un socle de l'action du Département en matière d'environnement, financée par une recette dédiée, la taxe départementale d'aménagement.

Cette compétence est mise en œuvre par le Département dans le cadre du Schéma Départemental des Espaces Naturels (SDEN), qui permet de décliner le socle national des actions de maîtrise foncière ENS, ainsi que de mettre en œuvre des outils contractuels comme les Programmes Agro-Environnementaux et Climatiques ou des partenariats locaux pour les actions de connaissance du patrimoine naturel.

Le Département a choisi d'exercer cette compétence en la mettant au service de l'attractivité, de l'emploi et du développement territorial, pour être ainsi un service rendu aux Bas-Rhinois et à leur cadre de vie.

Pour 2020, le budget proposé permettra la poursuite des actions, recentrées sur la gestion et la valorisation du patrimoine naturel départemental, au bénéfice des territoires et de leurs habitants.

Au-delà de la gestion courante, une partie des dépenses prévues par le Département pourrait concerner la renaturation et la signalétique (**255 000€**) des ENS gérés par le Département avec en particulier la valorisation de sites, comme l'ENS du Grossmatt à Leutenheim.

Certaines dépenses sont compensées à hauteur de 50 %, y compris les charges de personnel, par des recettes de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, partenaire sur ces missions.

En complément de la gestion des ENS, réalisée en régie ou confiée au Conservatoire des Sites Alsaciens (**190 000€**), les crédits de fonctionnement ont pour objectif de poursuivre les engagements du Département auprès des agriculteurs pour la mise en œuvre de pratiques respectueuses de la biodiversité (**112 251€**). Il est aussi proposé de maintenir des partenariats avec la SAFER, l'Office National des Forêts (subvention de **8 000€**), ainsi que le zoo de Mulhouse (**3 000€**) pour l'élevage des tortues Cistudes d'Europe à réintroduire sur le site du Woerr à Lauterbourg, et certaines associations (**73 000€**). Il est rappelé que la contribution statutaire du Département au Conservatoire Botanique d'Alsace s'élève à **10 000€**.

Enfin, certaines actions proposées contribuent à la sécurité des usagers des routes départementales. Il est proposé de soutenir la Ligue de Protection des Oiseaux (subvention de **20 000€**) ainsi que l'association Les Piverts (subvention de **3 000€**) pour la mise en œuvre des actions de sensibilisation et de recensement des zones d'écrasement des batraciens sur les routes lors de leur migration, soit un total de **23 000€**. Pour 2020, cette action porterait en particulier sur les sites où ces phénomènes sont de grande ampleur, avec des conséquences sur la faune et sur le comportement des conducteurs sur ces tronçons de routes départementales.

74530 - Gestion de l'eau

Un montant de **202 399,22€** est proposé pour le paiement de subventions concernant l'aménagement de cours d'eau et des travaux de lutte contre les coulées d'eaux boueuses. Ces aides ont été attribuées dans le cadre des contrats de territoires avant 2016. 2020 devrait être la dernière année de paiement de subventions de ce type pour la gestion de l'eau.

74540 - Canal de la Bruche

Le canal de la Bruche, domaine public fluvial propriété du Département, présente un fort potentiel de valorisation écologique, énergétique, touristique et de loisirs. L'itinéraire cyclable de 20 kilomètres qui longe le canal, connaît une fréquentation très importante du public avec environ 150 000 passages/an.

Une réflexion a été menée en 2017 et 2018 afin de définir un projet de valorisation du canal, riche de son patrimoine paysager et historique (le canal a été construit par Vauban et mis en service en 1682) ainsi que de ses potentialités hydro-électriques. La valorisation de ces potentiels permettra de développer des liens avec les territoires traversés. Le canal pourra ainsi constituer une vitrine des actions du Département et un outil de sensibilisation des Bas-Rhinois dans les domaines du patrimoine, de la transition énergétique et de l'écologie.

Un crédit de **76 000 €** en fonctionnement est proposé pour l'entretien et la maintenance de la voie d'eau, des ouvrages et des équipements de surveillance et de télégestion.

Un crédit d'investissement de **250 000 €** est proposé pour la poursuite du programme de valorisation écologique et patrimoniale du domaine : restauration de l'écluse n°11 à Strasbourg ; restauration et plantation d'alignements de saules têtard ; suppression de boisements écrans ; restauration du gabarit d'écoulement par suppression des plantes aquatiques trop envahissantes et restauration de la capacité d'écoulement du second bras d'alimentation.

12 000€ de recettes sont prévues au titre des indemnités dues par les usagers pour l'occupation temporaire du domaine du canal.

Ce programme d'investissement de l'année 2020 est issu de la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 09 décembre 2019 (CD/2019/135) actant le programme d'actions 2020-2026 permettant de répondre aux enjeux de la transition énergétique et écologique.

74550 - Lutte contre les pollutions et nuisances

Le Département est engagé depuis plusieurs années dans la lutte contre les nuisances dues aux moustiques, et depuis 2016 dans la lutte anti-vectorielle (moustique-tigre). Un budget de **230 000€** en fonctionnement est proposé pour les actions menées par le Syndicat Mixte de Lutte contre les Moustiques du Bas-Rhin qui assure un rôle essentiel de veille sanitaire sur le territoire bas-rhinois.

Une dépense de **600€** est inscrite pour l'adhésion à la plateforme de vente des certificats d'économie d'énergie.

Enfin, il est proposé que le Département soutienne à hauteur de **30 000€** l'association Atmo Grand Est, dans laquelle l'ASPA Alsace a été fusionnée, pour les actions menées en

lien avec l'exercice des compétences départementales :

- Habitat : lutte contre la précarité énergétique, l'effet de serre par la maîtrise et l'utilisation rationnelle de l'énergie et l'amélioration du cadre de vie ;
- Action sociale et santé : développement social, sanitaire, l'amélioration du cadre de vie et protection des publics fragiles ;
- Collèges publics et patrimoine bâti départemental : actions en faveur de la qualité de l'air intérieur ;
- Voirie départementale : lutte contre la pollution atmosphérique générée par la circulation des véhicules.

74560 - Actions éducatives à l'environnement

Suite à la tenue des Assises de l'Engagement, le Département a souhaité refonder ses partenariats grâce à une co-construction de l'action publique avec les structures associatives et les forces vives des territoires.

Le Département relancerait, pour l'année 2020, un Appel à Manifestation d'Intérêt centré sur ses compétences en lien avec les Espaces Naturels Sensibles et le public des collégiens ; **400 000€** sont proposés pour poursuivre cette dynamique. Cet appel à projet s'inscrit dans la continuité des orientations définies par le Conseil Départemental du 11 décembre 2017 (CD/2017/089).

L'ensemble des crédits proposés au budget primitif de 2020 au titre de la préservation et du développement des espaces naturels s'élève à **1 870 250,22 euros**.

La Commission des Dynamiques Territoriales réunie le 18 novembre 2019 a émis un avis favorable à l'ensemble de ces propositions.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2020 de l'axe d'intervention 745 - Préservation et développement des espaces naturels.

Par ailleurs, le Conseil Départemental :

- décide d'attribuer des subventions liées aux interventions sur les espaces naturels sensibles d'un montant de 11 000 € selon la répartition suivante :

- o Office National des Forêts : 8 000€,*
- o Zoo de Mulhouse : 3 000€.*

- décide d'attribuer aux associations ci-dessous une subvention d'un montant total de 23 000 € pour le suivi de l'opération batraciens 2020, selon la répartition suivante :

- o 20 000 € à la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO),*
- o 3 000 € à l'Association les Piverts.*

- décide d'attribuer une contribution au Syndicat Mixte de Lutte anti-moustiques du Bas-

Rhin d'un montant total de 180 000 € pour les opérations de surveillance et de lutte contre les nuisances en 2020.

- approuve les termes des projets de conventions financières et de partenariat 2020 à conclure entre le Département et les organismes concernés (Office National des Forêts, Ligue pour la Protection des Oiseaux, l'Association les Piverts, Syndicat Mixte de Lutte anti-moustiques du Bas-Rhin), telles que présentées en annexe à la présente délibération et autorise son Président à les signer.

Strasbourg, le 27/11/19
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY